

SNCF : les otages rapportent aux grévistes ! A quand la limitation du droit de grève ?

écrit par Jacques Martinez | 20 février 2024



Grève des transports à Paris en 1891, un omnibus est pris d'assaut



Grève des transports à Paris en 1891, un omnibus est pris d'assaut

Encore, pour la fin de cette semaine, une menace de prise d'otages par des... cheminots SNCF («*Stoppons tout, Nous, Cheminots Furieux !* ») !!! ☐ Et si cette nouvelle grève fonctionne, ce sera inquiétant pour les JO ! Car, en dehors de ces cheminots, nombreux seront des salariés du service public ou d'un secteur similaire pouvant prendre -pour encaisser une juteuse rançon- des milliers d'otages parmi nos « hôtes » étrangers qui repartiront emportant avec eux leur mécontentement ! Mécontentement qu'ils pourront déverser à travers tous les continents, en défigurant, pour des décennies, le visage de notre Marianne ! ☐ Et ce ne sont pas les parlementaires actuels qui pondront, avant fin juillet, une loi limitant ce droit de grève en particulier dans les services publics !

Sans nouvelles barrières pour restreindre les abus d'une grève, il est fort à parier que tous les fonctionnaires ou

assimilés de la RATP -naturellement bus et métro !-, de la Tour Eiffel, du Louvre, du musée d'Orsay, de l'opéra Garnier, des Invalides, du Panthéon, du château de Versailles voire du zoo de Vincennes et pourquoi pas du cimetière du Père Lachaise voire des Catacombes, entre autres car j'en passe, vont vouloir, eux aussi, profiter du poids qu'ils auront à ce moment-là pour anticiper une belle prise d'otages avec demande d'une rançon substantielle !

Car, à la SNCF, c'est bien à une prise d'otages dont -les plus rémunérateurs- les enfants et les vieillards, prise d'otages à laquelle nous assistons à chacune des vacances scolaires ! Et cela tous les ans et donc plusieurs fois par an ! Et, SCAN-DA-LEU-SE-MENT... que dis-je HON-TEU-SE-MENT, quasiment seulement au moment des départs ou retours de ces vacances scolaires ! Donc c'est bien pour jouer sur le fait que beaucoup d'enfants et, par contrecoup, beaucoup de grands-parents sont symboliquement otages coincés par ces cheminots grévistes qui, c'est une image, les ont ligotés pieds et poings après surtout avoir séparé -ce qui est le cas dans la réalité- dans deux maisons éloignées, les uns de les autres ! Et ces grévistes hurlent en évoquant le « droit de grève » ! **Est-ce que l'amour filial entre des grands parents -qui ne seront peut-être plus de ce monde lors des prochaines vacances- et des petits-enfants vaut moins qu'un « droit de grève » ?**

Je l'avoue : □ **la grève de certains agents de la SNCF me rappelle la pratique de truands qui, bien qu'assassins étaient sans le moindre remords.** Cf le criminel Patrick Henri demandant un rançon aux parents du petit Philippe, 7 ans, qu'il venait de tuer ! Patrick Henri qu'un certain Badinter a défendu ! Cet avocat n'aurait d'ailleurs aucun problème à défendre ces autres preneurs d'enfants en otage que sont ces cheminots grévistes.

Ces derniers ne veulent surtout pas savoir qu'ils font du mal à des bambins et des vieillards ne pensant qu'au poids

de la souffrance endurée par ceux-ci sur la conscience de leurs dirigeants de la SNCF, ce poids seul qui pourrait leur permettre, à eux, les cheminots, de toucher la rançon à savoir leur augmentation durant des mois. Que des enfants soient traumatisés, peu leur importe !

Que des grands-parents ne seront plus là, les prochaines vacances scolaires, peu leur chaut !!!

Ils scandent : « *Droit de grève ! Droit de grève ! Droit de grève !* » Tout en pensant à l'adresse des gamins, des handicapés et des vieillards : « *Droit de pleurer ! Droit d'en baver ! Droit de crever !* »

Ils trouveront que j'exagère mais ne se servent-ils pas des souffrances qu'eux, oui, eux, imposent...

□...à des milliers de gamins qui ne savent même pas ce que le mot grève signifie !

□...à des milliers de personnes handicapées qui n'ont que ce moyen de transport pour pouvoir se déplacer !

□...à des milliers de vieillards qui ne peuvent qu'une fois l'an voir leur famille !

□Mais vous n'en avez rien à faire de ces otages...

□-je mets le mot otage sans guillemets puisque ce mot est, là, employé, pour tous ces voyageurs, comme le définit le Petit Robert, un otage est celui qui est « l'objet d'une pression, d'un chantage politique ou économique. » **Donc, ces grévistes de la SNCF prennent bien les voyageurs en otages, otages qui ne leur servent qu'à forcer, que dis-je qu'à espérer contraindre leur direction à s'agenouiller devant eux !**

Si vous n'emm... n'embêtiez que des adultes plutôt jeunes en pleine forme n'ayant pas trop de problèmes ni physiques, ni financiers, déjà, vous regretteriez qu'ils ne soient pas les meilleurs des otages parce que cela ne gênerait personne que de tels voyageurs soient, pendant quelques jours, embêtés par vous, cheminots.

Et pourtant, vous pourriez parfaitement faire ce genre de grève –sauf que vous seriez accusés de discrimination en ne ciblant que les voyageurs entre 20 et 50 ans seuls ! C'est-à-dire n'ayant ni enfant, ni personne handicapée, ni âgée, à accompagner.

Votre piquet de grève pourrait être installé sur les quais avant les départs ou les passages des trains et serait chargé de contrôler les voyageurs afin d'empêcher de passer ceux qui sont seuls et dans la tranche des 20 à 50 ans. Mais...

□...1/ certains « emprunteraient » un ou deux enfants d'une famille nombreuse acceptant de vous aider -peut-être avec un petit pourboire pour des friandises aux gamins- ou une personne âgée qui aurait à son bras un mignon jeune homme qui, sans cette obligation, l'aurait totalement ignorée ! □Mais et surtout...

...2/ votre mouvement de grève n'embêterait que si peu de personnes qu'il ne servirait à rien ! Et donc cela ne vous intéresserait pas ! Votre but, c'est d'embêter le plus de monde possible et surtout les voyageurs n'ayant que peu de possibilités de se défendre, c'est-à-dire de s'opposer au mal que vous leur faites !

...et 3/ vous risqueriez de ne pouvoir légalement le faire car ce serait « discriminatoire » !

Puisque vous vous permettez d'embêter des milliers de Français, en les mettant dans la peine et le désespoir, que diriez-vous si des personnes, maltraitées par vous, avaient la possibilité de vous embêter à leur tour ? Reste à savoir comment ? Il y a bien une solution... Mais, surtout je ne la conseille pas car ce serait illégal et leurs auteurs pourraient se voir poursuivis par certains magistrats ! Surtout ceux qui sont plutôt proches de vos idées de durcir et de multiplier vos mouvements sociaux et qui approuvent le fait qu'une grève paralyse le pays ou rende la vie impossible à des centaines de milliers de Français qui n'en demandent pas tant, eux qui, la plupart du temps n'ont

jamais, même pas une heure, fait grève de leur vie. Et donc n'ont jamais embêté un cheminot, un seul jour, par une grève que ce soit...

□...chez son boulanger, pour sa baguette et ses croissants du dimanche matin !

□...chez son buraliste pour ses cigarettes et ses jeux au PMU et au loto !

□...chez son cafetier, au bistrot en bas de chez lui, pour son p'tit rouge, oui, rouge, parce que c'est sa couleur politique préférée : le cheminot vient surtout à ce bistrot pour discuter avec l'épouse du cafetier. D'ailleurs en bon « éco'alcoololo tendance wookiste » qu'il est, ce cheminot a cru bon d'affubler, le plus sérieusement du monde, cette jeune femme, malgré la colère du cafetier, du substantif féminin de... « cafetière » !

Car si les cheminots (certes pas tous mais... trop !) emm...bêtent des millions de Français chaque année avec leurs grèves, EUX NE SONT QUASIMENT JAMAIS EMBÊTÉS PAR UNE GRÈVE D'AUTRES FRANÇAIS ! □Donc, Mesdames et Messieurs les cheminots, ne pourriez-vous pas arrêter un peu de faire souffrir enfants et personnes âgées alors qu'eux ne vous embêtent jamais ?

Car, attention, grévistes, de ne pas en revenir à l'étymologie du mot « grève ».

Ce mot vient, précise le Petit Robert, de l'expression « être en grève » -non, non, pas dans votre sens négatif !-, à l'époque, « être en grève », cela signifiait... l'inverse ! À savoir « se tenir sur la place de Grève, en attendant de l'ouvrage ». Donc espérons que, symboliquement, vous ne soyez pas un jour contraints, après vos abus de grève, à... « être en grève », c'est-à-dire, dans le sens « chercher un boulot ». Et encore moins, toujours symboliquement, en se souvenant que la place de Grève est devenue celle qui, la première en France, a accueilli la guillotine ! Et que, dans

ce cas, vous risquiez de faire la grève de trop ! Grève qui, en vous l'interdisant par la loi, entraînerait le couperet qui tuerait votre pouvoir de pression à savoir la... grève ? Et vous resteriez alors sur la... grève. Et définitivement ! À bon entendeur... « Tut' ! Tuuuttt...' !

Jacques MARTINEZ, journaliste, ancien chef d'information de nuit à RTL (1967-2001), l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...